Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260327-D20260312-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Date de la convocation :
21 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
23 mars 2026
Date de la publication de la délibération :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 27 mars 2026

.....

L'an deux mille vingt six, le vingt-sept mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, JP. HEMON, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, J. GUICHEN, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, P. DAGORN.

Etaient absentes : AM. POUPON, excusée, donne pouvoir à M. BARGAIN ; S. LAUDEN, excusée, donne pouvoir à JY. STANQUIC

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/12

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : COMPOSITION

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal qui est compétent en matière d'action sociale ; il anime l'action générale de prévention, d'insertion, de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées (CAF, CDAS, associations…). Il dispose d'une compétence générale de gestion.

Il est dirigé par un Conseil d'Administration composé au maximum de 8 membres du Conseil Municipal (le Maire est membre de droit) et 8 membres nommés par le Maire parmi les associations de la commune et personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

L'élection et la nomination des membres du Conseil d'Administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat.

Les membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration du CCAS de Guengat sont élus au scrutin de liste.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment les articles L.123 et R.123,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➢ DECIDE de fixer à quatorze le nombre des membres appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guengat en plus de M. le Maire qui en est le Président de droit ou de son représentant, soit :
- sept membres élus par le Conseil Municipal
- sept membres nommés par le Maire

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260327-D20260312-DE

Après avoir procédé aux opérations de vote, ont été élus membres du Conseil d'Administration du CCAS de Guengat, les conseillers municipaux suivants *(chaque candidat ayant obtenu 19 voix)* :

- Anne-Marie POUPON
- Jean-Pierre HEMON
- Johan GUICHEN
- Sophie LAUDEN
- Stéphanie CAUGANT
- Solange FAIELLO
- Jean-Yves STANQUIC

Le Maire,

David LE GOFF

La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON